

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/04/2013

Réception par le Prefet : 12/04/2013

Publication : 19/04/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-4-6-4

Séance du vendredi 12 avril 2013

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS LUTTANT CONTRE L'EROSION DANS LE CADRE DU PLAN VEGETAL POUR L'ENVIRONNEMENT C244 DEVELOPPEMENT RURAL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2012-6-6-2 du Conseil Général du 5 décembre 2012 relative au Budget Primitif de l'Agriculture pour 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder une subvention pour l'acquisition de matériel de lutte contre l'érosion à :

- EARL RICHART ROPPENTZWILLER 2 550 €
- SCEA KLINGER ZIND WINTZENHEIM 1 400 €

soit un total de subventions de 3 950 €, qui sera versé à l'Agence Service et Paiements à partir du Programme C244 Chapitre 204 Fonction 74 Nature 204181, conformément à la convention en vigueur.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 AVRIL 2013

**Développement rural (Inv)
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DRU04085	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) Matériel de lutte contre l'érosion SCEA KLINGER ZIND – WINTZENHEIM – herse rotative	3 500,00	40%	1 400,00
DRU04086	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) Matériel de lutte contre l'érosion EARL RICHART – ROPPENTZWILLER - déchaumeur	6 000,00	42,5%	2 550,00
			Total	3 950,00